



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 40 de la Loi 99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement de l'intercommunalité et à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Créonnais (CCC).

Celui-ci a pour objet de dresser le bilan de ses actions, ventilées par grands domaines de compétences.

Au-delà de sa dimension formelle liée à une obligation légale, ce document retrace toutes les actions mises en œuvre en 2021, année de transition entre l'ancienne et la nouvelle mandature.

Après présentation au Conseil Communautaire, ce rapport sera adressé aux maires, qui sont invités à le partager avec les membres de leur conseil municipal. Conformément aux engagements souscrits par l'équipe exécutive de la CDC le jour de son élection, nous sommes disposés à répondre aux invitations qui nous seraient adressées pour venir commenter l'action de la communauté et répondre à toutes les questions que peuvent se poser les élus des communes. Nous sommes en effet très attachés à faire de notre intercommunalité une institution vivante, soucieuse du dialogue démocratique, à l'écoute des élus et des habitants.

Ce rapport illustre la grande diversité des missions que la CCC met en œuvre pour améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du Créonnais. Nous souhaitons que vous y trouviez toutes les informations utiles à une bonne compréhension de l'action communautaire menée en cette année si particulière, qui fut marquée par un renouvellement électoral et le poids d'une crise sanitaire d'une gravité inédite. Ces événements, habituel pour l'un, exceptionnel pour l'autre, n'ont pas empêché la CDC de poursuivre son action au service d'un territoire qui connaît d'importantes mutations.

Alain ZABULON

Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Article L.5211-39 du CGCT : Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'année précédente de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à sa demande. Les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'EPCI.

PS : les informations contenues dans ce rapport sont, sauf cas d'espèce, arrêtées au 31 décembre 2021.

Sommaire

Page 01

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISME



Page 03

COMMUNICATION



Page 04

CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



Page 05

URBANISME ET
HABITAT



Page 06

ENFANCE ET
JEUNESSE



Page 22

INFRASTRUCTURES



Page 25

ADMINISTRATION ET
FINANCES



Développement économique

➤➤➤ Soutien aux entreprises

Pour soutenir les projets d'investissement des entreprises du Créonnais, la CCC dispose d'**une enveloppe annuelle de 75 000€**.

En 2021, **7 entreprises** ont déposé une demande de subvention et **5** ont été subventionnées pour un montant total de **22 000€**.



➤➤➤ Espace Info Entreprendre

Le **PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Coeur Entre-deux-Mers** dispose également d'un guichet unique pour la création, le développement et la reprise d'entreprise en Entre-deux-Mers. En 2021, la responsable du service, a accompagné **44 porteurs de projets** sur le Créonnais :

- **34** pour la création de leur structure
- **5** pour le développement de leur activité
- **5** pour la reprise d'une entreprise existante



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

L'accompagnement sur-mesure de l'**Espace Info Entreprendre** permet de répondre à des besoins aussi divers que :

- **la structuration d'un projet**
- **les démarches de création**
- **le conseil pour la réalisation du projet économique et du plan d'affaire**
- **la recherche de subventions**

Type d'activités
accompagnées



Santé et action sociale
5

Artisans
6

BTP
7

Commerces
6

Entreprises de services
11

Café-Hôtels-Restaurants
7

Le commerce créonnais s'ouvre au numérique

Partout en France, la crise du Covid-19 a mis en exergue le retard numérique de nombreuses entreprises. Loin d'être épargné, le Créonnais, composé d'un tissu de très petites entreprises, a dû s'adapter pour offrir un nouveau service d'accompagnement aux entreprises.

Un service mutualisé de conseil numérique à l'échelle du PETR du Coeur Entre-deux-Mers a vu le jour en février 2021.

Le conseiller numérique des entreprises, a démarré sa mission par le déploiement du site de commerce Ma Ville Mon Shopping .



Tourisme

De plus en plus de touristes



Locaux
(visiteurs vivants sur le territoire)

Qui sont les visiteurs ?



Touristes

(visiteurs ne vivant pas sur place mais qui restent pour y dormir)

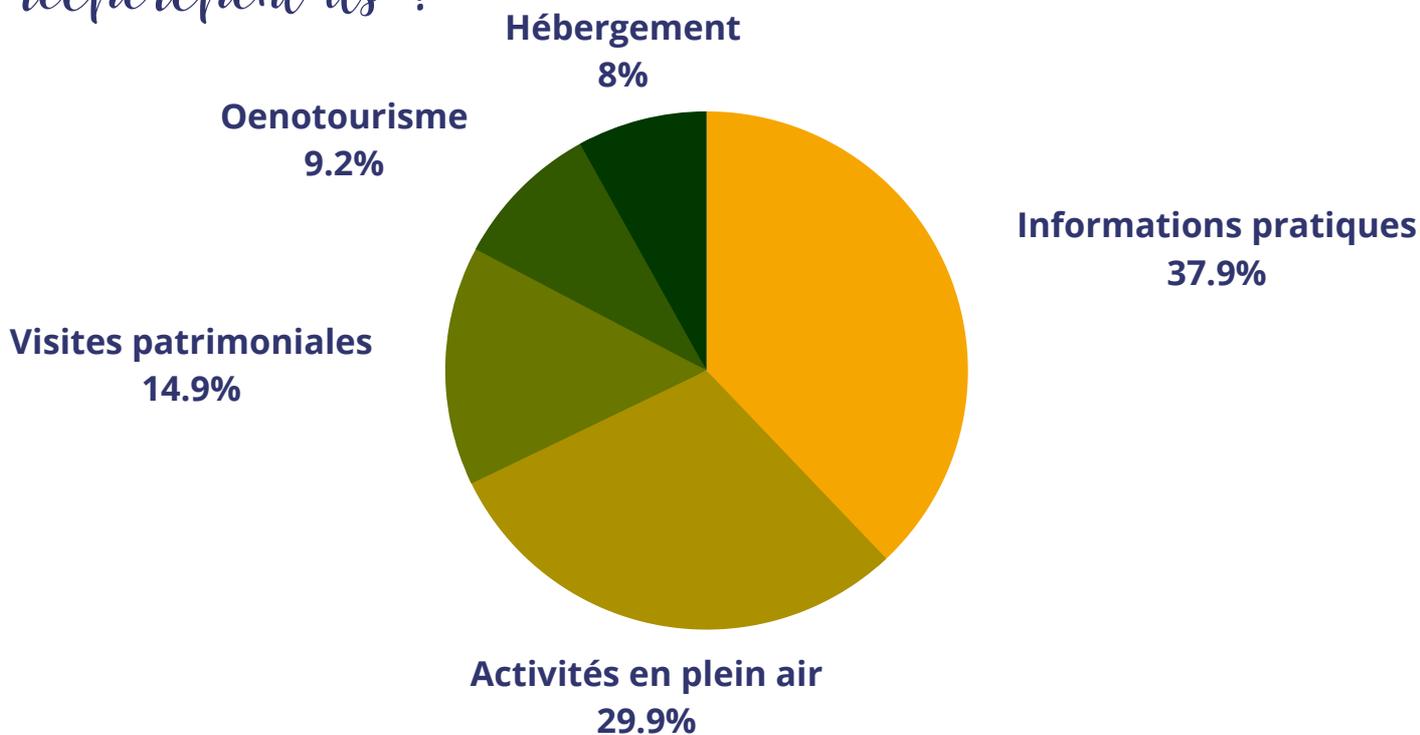
Excursionnistes
(visiteurs ne vivant pas sur place et qui n'y restent pas dormir.)

D'où proviennent-ils ?

5000 visiteurs renseignés par les bureaux d'information touristique de Créon et La Sauve.



Que recherchent-ils ?



Offre d'hébergements touristiques



Communication

Intramuros : les infos locales à portée de main !

Afin de répondre au besoin d'un outil de communication mutualisé à l'échelle du Créonnais, la CCC a adhéré à l'application **INTRAMUROS**.

Cet outil est partagé entre la CCC, les communes, les commerces, les associations et les bibliothèques.

1600 utilisateurs abonnés aux notifications de la CCC (environ 10% de la population)



+ de 1000 personnes pour 19 000 abonnements, soit une moyenne de 19 abonnements /personne.



Un site internet

<http://www.cc-creonnais.fr>

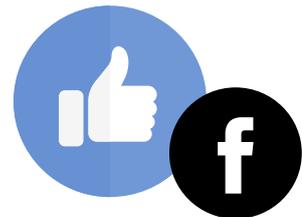


Un site internet sur lequel sont publiées les **actualités** et **informations** de la **Communauté de Communes du Créonnais**, mais aussi les **documents administratifs** et les **publications obligatoires**.

- Conseils communautaires
- Délibérations
- Documents d'urbanisme...
- Actualités



Une page Facebook active



Publications régulières des actualités de la CCC, mais aussi **partage d'informations sur nos partenaires** (SEMOCTOM, associations, communes du territoire...)

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Accompagnement social

Les 2 conseillères sociales du **CIAS** ont continué d'assurer l'accompagnement social des personnes majeures, sans enfant mineur à charge, du territoire de la CCC (environ 300 personnes). Elles se sont déplacées au **domicile des personnes** et les ont également reçues au sein des mairies en s'adaptant aux contraintes sanitaires.

Elles **soutiennent, accompagnent** et **conseillent** les personnes dans leurs **problématiques quotidiennes (administratives, financières, maintien au domicile...)**.



1600 repas
livrés/mois pour 70
personnes en 2021.
18 998 repas livrés
contre 20 103 en
2020.

Portage de repas

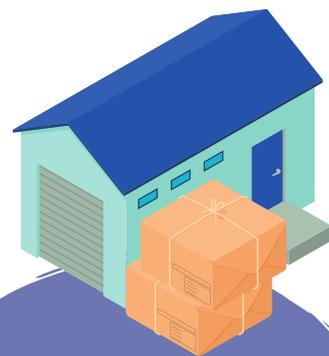
Le service du portage de repas est resté actif. Une enquête réalisée en fin d'année a permis de constater une **satisfaction globale du service pour 60% des répondants**. En 2022, un marché sera réalisé afin de renouveler le prestataire de confection et livraison de repas à domicile.

Distribution de colis alimentaires

Les colis alimentaires sont réservés aux **familles de la CCC en situation de précarité, accompagnées par les travailleurs sociaux**.

Le CIAS et le CCAS de Créon et Sadirac participent aussi à la **grande collecte nationale de la Banque Alimentaire**.

La logistique est efficace notamment grâce aux services techniques communaux, **des élus engagés au service de leurs habitants, et des bénévoles toujours présents**.



32 tonnes de denrées
alimentaires
2159 colis
98 foyers du
territoire
(198 personnes)

Transport à la demande

En partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, le transport à la demande perdure et continue de circuler sur les routes de la CCC.

Critères pour en bénéficier :

- **Personnes à mobilité réduite, en perte d'autonomie ou en invalidité temporaire**
- **Personnes en situation de précarité, sans emploi ou en insertion professionnelle**
- **Personnes âgées de + de 75 ans.**

Les déplacements étant au coeur des préoccupations quotidiennes, le CIAS a lancé une consultation des habitants permettant de recueillir leurs besoins et attentes en matière de transport de proximité.



Mise à disposition de 3 chambres par l'hôtel Atena de Créon

Hébergement relais

Depuis 2014, le CIAS dispose de **2 chalets non meublés, situés à Créon** qui permettent un relogement temporaire. Ils s'incluent dans un dispositif d'hébergement relais qui est officialisé avec l'occupant par la signature d'une convention d'occupation révocable précaire de 6 mois.

Qui en bénéficie ?

Familles/personnes en difficulté de logement

L'accompagnement social des occupants est une condition obligatoire.

Depuis leur mise en fonctionnement, les deux logements sont continuellement occupés.



3364 transports assurés

96% dans le périmètre de la CCC

46% pour destinations médicales

En 2020, 2145 trajets.

Hébergement d'urgence

Le CIAS, en partenariat avec les 15 communes concernées, propose une **réponse immédiate à tout besoin d'hébergement d'urgence.**

En 2021, ce dispositif a été utilisé afin d'apporter une réponse urgente et provisoire à plusieurs personnes. Le CIAS a financé les nuits d'hôtel (600 euros).



2021

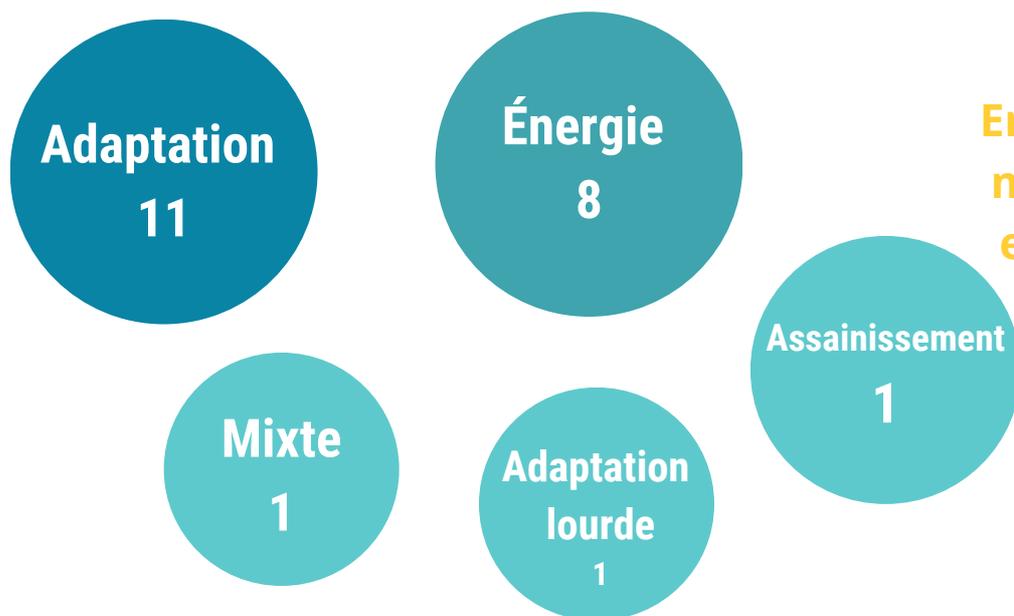
5 familles ont occupé successivement les 2 chalets.

OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration et de l'Habitat)

Depuis 2011, la CCC est engagée dans une politique d'amélioration de l'habitat afin de :

- **Lutter contre l'inconfort des logements, la précarité énergétique et l'habitat indigne**
- **Favoriser le maintien sur place des habitants et l'accueil de nouveaux ménages**
- **Redynamiser les centres anciens**
- **Lutter contre la vacance**
- **Impliquer l'ensemble des communes à la future opération**
- **Réduire la consommation d'espace**
- **Soutenir l'économie locale (appel aux artisans locaux)**

Cette année, l'OPAH a encore bien fonctionné. SOLIHA Gironde, mandaté pour cette opération, a informé 295 personnes sur leur projet depuis 2017.



En 2021 (année civile), 22 ménages occupants ont eu un dossier validé en comité technique.

La tribu du Bionheur : consommer plus bio et local, sans dépenser plus ?

Depuis le 15 octobre 2021, un défi alimentaire a débuté !

Le projet est porté par le Pôle d'Équilibre Territorial des Coeurs Entre-deux-mers (PETR). Il réunit 5 communautés de communes sur la question de l'alimentation biologique et locale.

Le CIAS anime et fédère le groupe.

Jusqu'en juin 2022, notre Tribu du Bionheur a pu bénéficier de visites de ferme, d'ateliers cuisine, de sensibilisation à la nutrition et d'ateliers jardinage.

Un défi éducatif adapté à toutes les familles. Une initiation du "**bien acheter pour mieux manger!**".





Plus d'une
douzaine de
participants de
diverses
communes.

Silver fourchette Gironde

Le CIAS a souhaité proposer **aux seniors des ateliers culinaires**, pour bien manger, prendre plaisir à se préparer des repas équilibrés avec un budget raisonnable.

Une action soutenue par le Département, l'ARS, la Carsat qui s'est déroulée sous forme de **deux ateliers sur la commune de Baron**.

Le livret composé de recettes retenues lors des échanges culinaires est en cours de réalisation et sera remis aux participants.



Boîtes de Noël Solidaire

Ce projet solidaire est porté par deux habitantes dynamiques et motivées de notre territoire. Le CIAS a financé la communication nécessaire et mis à disposition un local de rangement pour le stockage des boîtes pendant l'opération.



**515 boîtes récoltées
en 2021**



Centre de vaccination

La CCC associée aux CDC Les Coteaux Bordelais et des Portes de l'Entre-deux-Mers a ouvert un centre mutualisé de vaccination du **16 avril au 30 octobre 2021** sur la commune de Sadirac.



25 799
injections



143 bénévoles,
43 médecins
102 infirmiers/
pharmaciens/
sages-femmes

Une équipe
administrative



Établissements scolaires
de secteur
73 élèves en première dose
69 élèves en deuxième dose



Urbanisme et Habitat



Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

Un document qui évolue pour accompagner les mutations du territoire

Modification Simplifiée : qu'est-ce que c'est ?

Un réajustement ou une modification mineure des documents d'urbanisme impactant un projet ciblé.



PROJETS

Modification des parcelles attenantes au Fournil de Créon afin de permettre une extension du commerce et la création du parking.

Révision allégée : qu'est-ce que c'est ?

Évolution de droit à construire impactant une protection environnementale.



PROJETS

Afin de développer l'activité touristique du Château de la Canadonne (Saint Léon), une évolution des parcelles de la propriété a été nécessaire.

Des travaux de creusement de carrières ont été effectués pour agrandir l'entreprise Crémants Célène (Haux).

Mise en compatibilité et déclaration de projet : qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de projets d'intérêt général ou développement économique, l'ouverture à urbanisation peut s'avérer nécessaire dans la réalisation de futurs projets.



PROJETS

Réalisation du lycée de l'Entre-deux-Mers de Créon.

Implantation de l'entreprise Hermès sur la commune de Loupes (300 emplois)

Modification de droit commun : qu'est-ce que c'est ?

Apporter des ajustements et précisions au PLUi, pour éviter des difficultés d'interprétation.

Enfance jeunesse et animation de la cohésion territoriale

3 Grands Axes

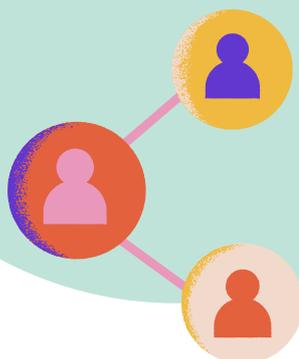
**Politique familiale,
éducative,
socioculturelle et
sportive.
Prévention de la
délinquance**



**Mise en oeuvre
des compétences
de la CCC en
partenariat avec
les associations**

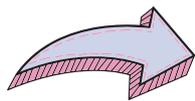


**Animation des réseaux
d'acteurs pour favoriser
la cohésion territoriale**



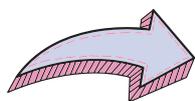
Projet Social du Territoire

2019



Les familles répondent à une grande enquête

2020



Les résultats sont rendus publics

Ils ont permis de mieux cerner les problématiques et besoins des familles. De nombreuses **réunions de travail ouvertes et participatives**, constituées d'élus, de professionnels ou de bénévoles ont été mises en œuvre.

Un rapport de ces travaux est disponible sur le site www.ccreonnais.fr, avec la présentation des objectifs du projet et des **actions à mettre en oeuvre d'ici 2025**.

CCC et CAF

Début d'un nouveau contrat : "La Convention Territoriale Globale" signée le 16 décembre 2021 à Haux par la présidente de la CAF de la Gironde et le président de la CCC.



Cette convention officialise la volonté de la CAF d'accompagner la CCC dans la mise en oeuvre de son projet social de territoire "un projet pour les familles du Créonnais" dans la cadre de son champ de compétence.

Projet éducatif du territoire

Lier et animer les acteurs éducatifs pour améliorer l'accueil des enfants

Projets, actions et recherche du meilleur partenariat

Pour l'année 2021-2022, l'Éducation Nationale a validé la prolongation du PEDT du Créonnais, pour permettre son renouvellement en 2022.

10 Jours pour voir autrement

Du 13 au 22 octobre 2021

Se passer des écrans pendant 10 jours et participer à des activités culturelles, sportives et ludiques.



Échappe ton écran !

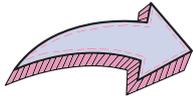
Défi 10 jours pour voir autrement

+ de 3000 élèves participants de 0 à 15 ans

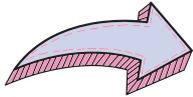
270 spectateurs pour "Lanterne magique 2.0" et "Oiseau margelle"

+ de 120 activités proposées
+ de 10 grands rendez-vous gratuits et ouverts à tous

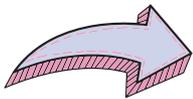
Écoles et récompenses
Élémentaires : 1224 badges
Maternelles : 678 porte-clés
Collégiens : 195 diplômes



Pour 66% des enseignants : défi très utile

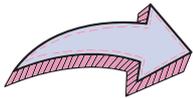


Pour 59 % des enseignants : défi profitable au bien-être des élèves



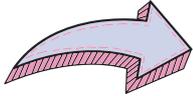
Pour 58 % des enseignants :

défi ayant aiguisé le sens critique des élèves face aux écrans



Pour 42% des enseignants :

l'énergie requise par le défi a été profitable pédagogiquement



Pour 91% des parents : le défi a été une expérience très utile

Le défi est une action de prévention des risques liés aux pratiques numériques, rassemblant toute la communauté éducative d'un territoire autour d'une action donnant du sens au rôle de chacun : enseignants, parents, animateurs, élus, partenaires.



Diplôme remis + badges pour les élémentaires

Renforcement des compétences psychosociales pour agents périscolaires

8 juillet et 24 août 2021



32 participants (agents territoriaux, Atsems, animateurs/trices périscolaires et ludothécaires) ont pu bénéficier de la formation organisée et animée par le service Enfance-Jeunesse. Le but était d'organiser un **plan de formation pour tous** : "formation professionnelle et permanente, échanges de pratiques".

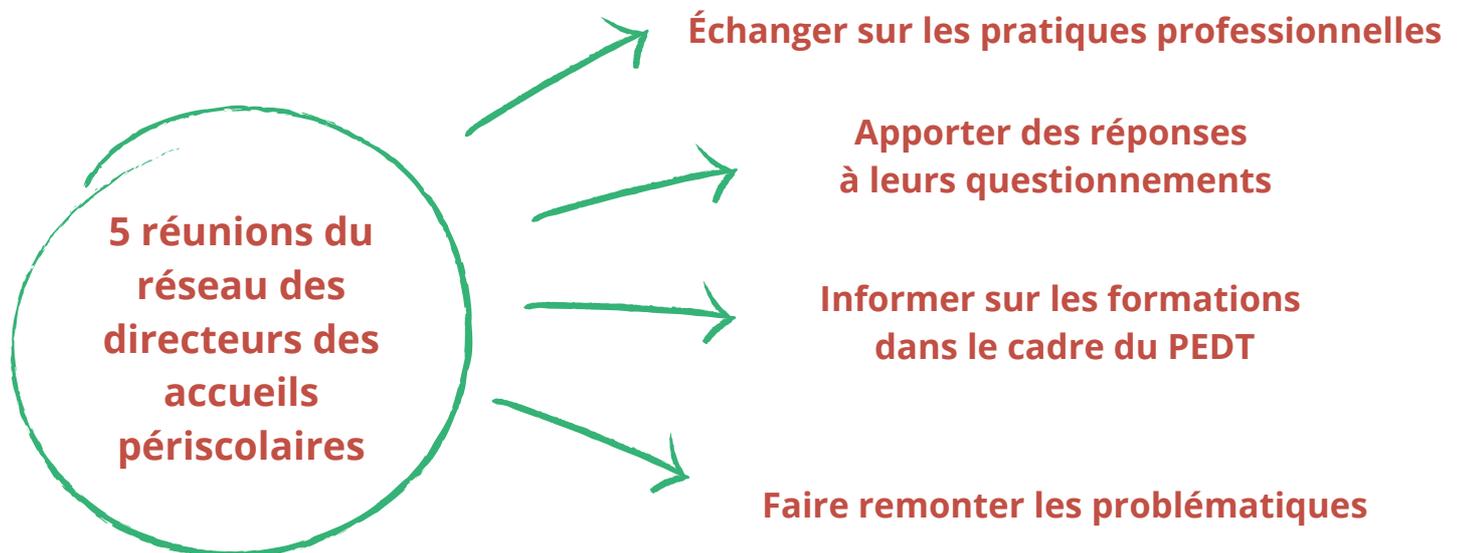
Développer les compétences psychosociales (CPS) chez l'enfant, c'est développer le pouvoir d'agir face aux épreuves de la vie quotidienne .

Déclaration des garderies en accueil périscolaire

En 2021, le service Enfance-Jeunesse et animation de la cohésion territoriale a soutenu le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) dans leur démarche de déclaration de la garderie de l'école de St Genès de Lombaud en accueil périscolaire (déclaré SDJES) pour la rentrée 2022.

Accompagnement dans les démarches auprès de la CAF, conseils dans la rédaction d'un projet pédagogique...

Accompagnement des directeurs des accueils périscolaires



Signature du CoTEAC "La Ruée vers l'Art" pour 3 ans

La culture pour tous !

Selon le diagnostic réalisé par la CCC en 2019, **30% des enfants et 39% des parents** du Créonnais ne pratiquent aucune activité culturelle.

Un contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC) représente l'opportunité de développer **une offre culturelle et éducative importante pour les enfants et les jeunes** en temps scolaire ou en dehors. Les participants vivent différentes étapes durant ces parcours :



Voir

Rencontrer les œuvres, les patrimoines, les artistes, les professionnels de la culture



Faire

S'initier au processus de création et pratiquer une activité artistique.



Interpréter

Construire son esprit critique



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité



LARURAL

SPECTACLES, CRÉATION ET MÉDIATION EN CRÉONNAIS

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX



La Culture



Réseau intercommunal des Bibliothèques : Pass'lecture

6 bibliothèques (Baron, Capien, Créon, Haux, La Sauve, Sadirac) permettant un accès gratuit aux collections avec la carte Pass'lecture.

- Une **pluralité de l'offre documentaire** imprimée et numérique
- **Site web** avec catalogue en ligne
- **Collections adaptées** : livres audios, gros caractères, DYS (dyslexie)
- **Accompagnement et renseignements personnalisés** auprès des administrés
- **Animations culturelles** : spectacles, évènements, expos, conférences, ateliers, formations et ateliers pour des groupes spécifiques
- **Accès au numérique** : accès WIFI, espaces multimédias, ateliers numériques, formation en ligne, newsletter

En 2021, toutes les bibliothécaires ont été formées au nouveau logiciel partagé SIGB.



Balade contée à Haux



BARON Le Bourg (du 1er octobre à juillet) 05 57 24 11 57 Lundi : 10h30 - 18h / Mercredi : 15h - 18h Samedi : 10h30 - 12h	CAPIEN 16 route de Langotain I 05 56 49 35 99 Mardi et vendredi : 16h30 - 18h30 Mercredi : 9h - 12h / 12h30 - 16h30 Samedi : 9h - 12h	CRÉON 1, rue Montcauleu I 05 57 34 54 44 Mardi : 15h - 18h Mercredi : 10h - 12h / 14h30 - 18h Vendredi : 15h - 18h30 / Samedi : 10h - 12h
HAUX 286, rd 239 Nord 05 56 23 64 48 Mardi et mercredi : 16h - 19h Vendredi : 14h - 17h 1 ^{er} samedi du mois : 10h - 12h	LA SAUVE Place Saint Jean 05 56 52 71 43 Mardi : 16h - 18h Mercredi et vendredi : 14h - 17h Samedi : 10h - 12h30	SADIRAC Place de l'Église 05 56 96 43 17 Mardi / Vendredi : 16h - 18h30 Mercredi : 9h30 - 12h30 / Samedi : 10h - 12h Samedi : 9h30 - 12h30

11^{ème} Salon du Livre & de la BD de Sadirac

ÉDITION NUMÉRIQUE

Une édition 2.0 qui s'invite chez vous, avec la participation de nombreux auteurs adulte & jeunesse, maisons d'édition et une librairie.

Les vidéos sont à découvrir sur www.mairie-sadirac.fr et notre chaîne Youtube : [mairie de sadirac](https://www.youtube.com/mairie-de-sadirac)



OUVERTURE LE DIMANCHE 28 MARS 2021
> Émission littéraire en ligne avec Aquilé

Renseignements au 05 55 30 42 29



Contes en Créonnais - Conte musical à La Sauve



Découverte des moyens de communication avant le téléphone à Capien.



Action culturelle autour de l'exil à Baron (en collaboration avec la Bibliothèque de Créon)



Contes en Créonnais. L'igloo à histoires de la Cie Intérieur nuit

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

»»» Actions de prévention de la délinquance en 2021

5 réunions du comité technique "prévention"

Accompagnement de 42 jeunes du territoire (8 filles et 34 garçons) en grande difficulté 225 jeunes en contact régulier

Un chantier, 6 tournois sportifs et soirées pour les jeunes

Actions sensibilisations autour des addictions et discriminations pour + de 500 collégiens

Sensibilisation des enfants en élémentaire par les gendarmes pour 12 classes de CM1 de la CCC.

»»» Actions de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

- **Signature d'un contrat local de mobilisation et de coordination** pour la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales
- **Création d'un réseau pluridisciplinaire** de professionnels identifiés
- **Temps d'analyse et de pratiques** recueillant les paroles des victimes et animées par la Maison d'Ella
- En 2021, **3 formations "Agir face aux violences conjugales et familiales : repérer, accompagner, orienter"** animées par la Maison d'Ella

Solidarité Femmes Bassin	Stop Violences Sexuelles 33
Médecins du Monde	Les Orchidées Rouges
Planning Familial	Maison des Femmes
Ethnothopie	Maison de Simone
APAFED	CeGIDD
CPEF 33	AIDES
CIDFF 33	La Case
CPCT	CEID
GAPS	ACV2F
CASPERRT	
Promofemmes	Services de police AMI AL Prado CIMADE



Accompagnement numérique aux particuliers

Durant cette année 2021, la CCC a développé un **projet d'accès au numérique**, grâce au recrutement d'une conseillère numérique. L'État contribue au financement de ce recrutement.

Avec la volonté politique de **favoriser l'équité de tous face au numérique**, les élus ont défini les missions de la conseillère :



Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique



Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne



Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques





La Ribambule

4 multi-accueils (92 places d'accueil en 2021)

Le Relais du Mobile, composé du Relais d'Assistantes Maternelles et du point d'information des familles sur l'offre d'accueil, nommé récemment Relais Petite Enfance par l'État.

Relais Petite-Enfance - Orientation et accompagnement des familles

Sur 197 demandes des familles

- 70 % de demandes en crèche
- 22 % de demandes chez une assistante maternelle
- 5.07 % pas de choix défini
- 2 % demandes en garde à domicile

12 familles ont des besoins pour le périscolaire

Forte demande sur Créon et Sadirac

Augmentation sur Baron et Haux (nouveaux arrivants)

Les multi-accueils des assistantes maternelles

188 bébés ont été accueillis au sein des multi-accueils du Créonnais.



»»» L'Enfance - Centre de Loisirs



2021
1008 enfants :
366 (3-5 ans)
547 (6-11 ans)
95 (12-17ans)

54 %
Garçons

46 %
Filles

Une évolution de l'offre des places en Centre de Loisirs

77% des familles ont répondu à une enquête en 2021 : **57% d'entre elles ont besoin d'un accueil de loisirs**. Les besoins étaient plus importants que l'offre proposée.

En collaboration avec Loisirs Jeunes en Créonnais, la CCC a augmenté **de 20% des capacités d'accueil entre 2020 et 2021**.

La CCC travaille aussi en étroite collaboration avec les communes du territoire disposant d'écoles ou locaux permettant cet accueil. **Une adaptation constante est nécessaire** pour répondre aux besoins des familles et aux impératifs des communes (travaux sur les bâtiments scolaires par exemple).



Une ludothèque Intergénérationnelle :

Kaléidoscope

Accueil du public avec animation et prêt de jeux

3300 passages au sein de la structure et 554 adhérents

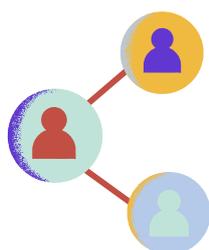
Soirées jeux, ateliers petite enfance, ateliers artistiques...



»»» La Jeunesse

En s'appuyant sur le pôle autonomie des jeunes de la Cabane à Projets, le secteur ados de LJC, l'association Osons Ici et Maintenant, les missions locales des Hauts de Garonnes et des Deux Rives, la CCC travaille et développe une **politique jeunesse** favorisant :

- L'insertion des jeunes dans la formation et le monde du travail
- Le développement de l'autonomie, le lien social entre eux et avec les adultes



Un réseau de ces acteurs locaux a été créé pour favoriser une meilleure coordination et organiser des projets communs.

Secteur ados LJC

Fréquentation de
95 jeunes (12 à 17 ans)

Information Jeunesse Cabane à Projets

Fréquentation de
97 jeunes (38 filles et
59 garçons de 12 à 15
ans)

Osons Ici et Maintenant

**Programme 100%
Transition** pour 12 jeunes à
l'arrêt (16-25 ans) pour
réinsertion socio-
professionnelle, via une
mission de service civique en
lien avec l'écologie et la
transition sociale

La Mission Locale

1 lieu d'accueil
2 professionnels au
service des jeunes et
des entreprises
115 jeunes
accompagnés
744 entretiens

➤➤➤ Soutien à la parentalité

La CCC cofinance de nombreuses actions de soutien à la parentalité, menées par les associations Kaléidoscope, la Ribambule et La Cabane à Projets.

À partir de mai 2021, un nouveau service a été développé par l'association Kaléidoscope : un **Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant dans la CCC. La Roulotte** permet aux parents et leurs enfants de 0 à 6 ans (ou à naître) de se retrouver dans un lieu ouvert et accueillant. Le lieu permet d'échanger avec des personnes formées et d'autres parents.



- **424 participants dont 226 enfants en 2021.**

➤➤➤ Accès au droit et vie sociale



En 2021, 2841 personnes sont venues se renseigner : 471 ont bénéficié d'un entretien juridique avec le CIDFF, le conciliateur, l'ADIL ou le notaire ; 114 ont bénéficié d'une aide pour faire leur course à l'épicerie.



Une école de musique intercommunale

96 enfants et
40 adultes
inscrits

2220 heures de
cours de
musique dont
1550 pour
enfants

39 enfants
bénéficiaires d'une
nouvelle tarification
modulée pour rendre
plus accessible
l'apprentissage d'un
instrument



La médiation artistique et culturelle

Partenaire de la CCC pour développer des actions de médiation culturelle **en direction des enfants dans tout le territoire**. En 2021, ce sont **18 classes du Créonnais** qui ont pu bénéficier des actions d'Éducation Artistique et Culturelle de Larural.



La médiation à l'environnement

L'association Terre et Océan propose une action de **médiation environnementale**.

- Club Nature : 260 heures pour 334 enfants
- 300 heures de "dimanches découvertes" à la MPNC pour 636 personnes
- 750 heures de dimanches et balades découvertes du patrimoine naturel pour 499 personnes
- 96 heures de conférences pour 232 participants

Autres partenaires culturels en 2021



Jeune Orchestre Symphonique de l'Entre-deux-Mers

L'association vise à promouvoir la musique symphonique et l'accès à la culture en milieu rural tout au long de la vie via des orchestres écoles. Une pédagogie visant la prise d'autonomie, la solidarité et l'ouverture à la gestion de projets.

- **46 musiciens amateurs âges de 12 à 25 ans**
- **6 musiciens amateurs de 26 à 66 ans**
- **9 chanteurs de 6 à 66 ans**
- **14 adhérents non musiciens bénévoles**



Gens et Amis de la Poterie

En 2021, activité pratique artistique de poterie et céramique pour 47 enfants et jeunes du Créonnais



Les Mots de Jossy

Un accès à la lecture, écriture et culture, développement de la créativité de chacun et accompagnement du mieux vivre ensemble avec les personnes en situation de handicap.

La Soupape

En 2021, transmission et apprentissage des activités circassiennes à 24 enfants.

Petit Bruit

En 2021, activités d'éveil musical avec une trentaine d'enfants de 0-3 ans et leurs familles



Le sport

Football Club des Communes du Créonnais



Handball Club du Créonnais



Rugby Club de la Pimpine



Le secteur sport de LJC a réuni en moyenne 36 enfants (6 à 12 ans) chaque mercredi et les vacances scolaires. Les Jeunes Sapeurs Pompiers de Créon ont proposé des activités à une vingtaine de jeunes de 11 à 18 ans, pour les former au métier de sapeur pompier.

Infrastructures Communautaires

Les Multi-accueils

Des travaux ont été réalisés dans les multi-accueils du territoire :

Crèche « La Maison de Lise » à Lorient-Sadirac : réfection des peintures intérieures (2ème tranche)

Coût de l'opération : €



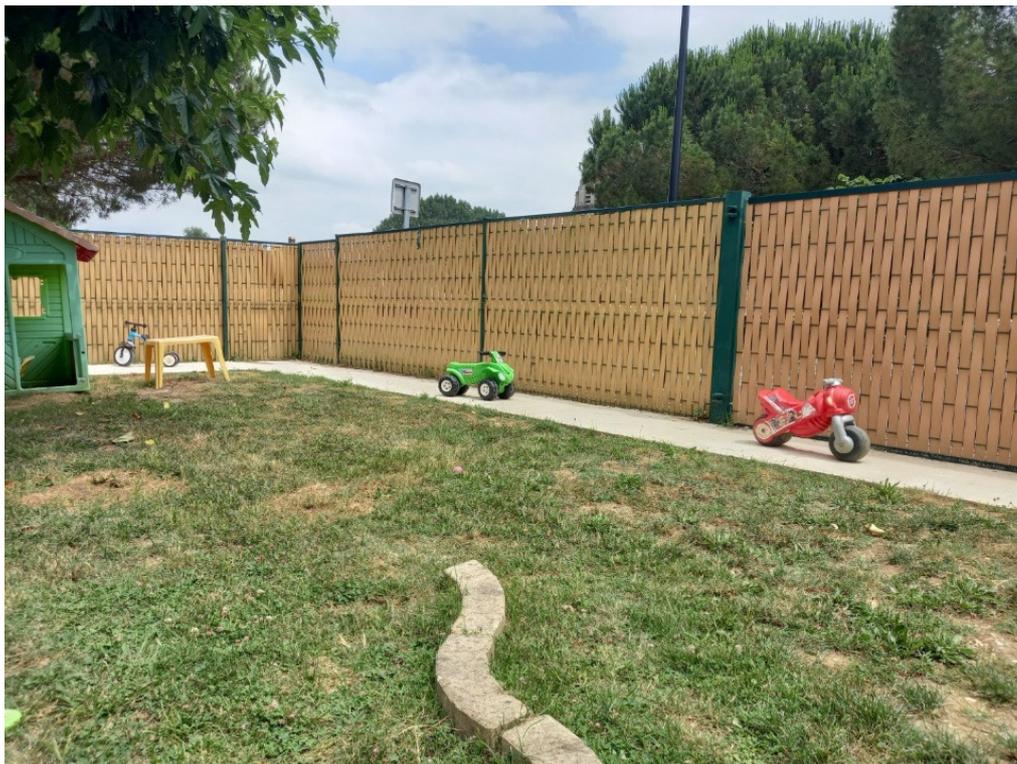
Crèche « La Toupie » à Baron : pose d'un garde-corps

Coût de l'opération : 4 644€



Réalisation d'un trottoir pour vélos, voitures à pédales....

Coût de l'opération : 1 440€



Trésor Public

Boulevard Victor Hugo à Créon

Remplacement des menuiseries de l'étage avec isolation des coffres de volets roulants,

Coût de l'opération : 9 405€

Ré-isolation des combles avec de la laine de verre minérale « Supafil »

Coût de l'opération : 1€



Plaine de Football Intercommunale du Créonnais

Afin de remédier aux entrées d'eaux boueuses dans le foyer du terrain d'honneur, le drainage et l'assainissement pluvial ont été réalisés .

Coût de l'opération : 4 393€

Remplacement du portail de l'entrée

Coût de l'opération : 3 252€

Élagage des talus

Coût de l'opération : 2 820€

Pose d'un candélabre au pied de l'escalier de l'entrée par le portillon du parking

Coût de l'opération : 4 679€



Administration et Finances

➤➤➤ Ressources Humaines



Personnel permanent au 31 décembre 2021

Catégorie A

Directrice Générale des services -
Titulaire à Temps complet

Responsable du CIAS -
Titulaire à Temps complet

Chargée de mission des politiques de cohésion territoriale -
Stagiaire à Temps complet

Chargée de l'urbanisme et de l'aménagement -
Contractuelle à Temps non complet

Catégorie B

Coordinatrice enfance jeunesse -
Titulaire à Temps non complet

CIAS assistante socio-éducative -
Contractuelle à Temps non complet

Chargé de mission développement économique -
Tourisme - Communication - Contractuel à Temps complet

Catégorie C

Chargée des Infrastructures communautaires -
Titulaire à Temps non complet

Chargée du suivi administratif et comptable -
Titulaire à Temps non complet

Agent d'entretien -
Contractuelle à temps non complet



Pascale Berthelot
Directrice générale des services



Chloé Jacques
Comptabilité et suivi
administratif



Isabelle Mutelet
Infrastructures



Sandrine Maury
Urbanisme et aménagement
du territoire



Thierry Rouge
Développement économique,
tourisme et communication



Anne Brochart
Enfance- Jeunesse



Hélène Mondeteguy
Enfance- Jeunesse



Amandine Légglise
CIAS



Annie Garzaro
CIAS

➤➤➤ Budget 2021



L'exécution du Budget 2021 peut se résumer comme suit (en euros) :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	296 852,20	521 808,51	-224 956,31	2 347 150,48	2 122 194,17
RAR 2021	1 980,00	657 844,00	-655 864,00		-655 864,00
FONCTIONNEMENT	6 448 438,29	6 417 988,06	30 450,23	645 026,29	675 476,52
Sous total			-850 370,08	2 992 176,77	
TOTAUX	6 747 270,49	7 597 640,57			2 141 806,69

Les tendances marquantes du Compte Administratif 2021 (CA)

➤➤➤ Dépenses de Fonctionnement 2021

CHAPITRES	Budget 2021	Réalisé 2021 (CA)
Charges caractère général	1 064 302,00€	937 869,48€
Charges de Personnel	545 750,00€	494 892,00€
Autres charges de gestion courante	3 543 627,26€	3 518 998,79€
Atténuation des produits	1 139 386,08€	1 139 386,08€
Dépenses imprévues	350 861,47€	0
Virement à Investissement	23 854,91€	0
Frais financiers	63 038,00€	59 432,14€
Amortissements	267 409,57€	267 409,57€
TOTAL	6 998 229,29€	6 417 988,06€

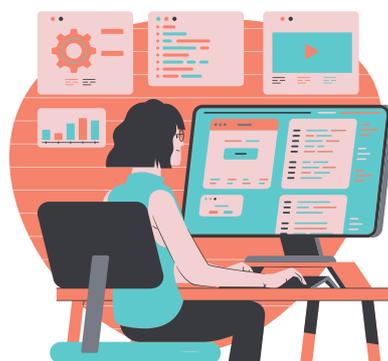
➤➤➤ Recettes de Fonctionnement 2021

Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021 (CA)
2	Excédent de fonctionnement après affectation du résultat	645 026,29€	645 026,29€
13	Atténuation de charges	1 000,00€	0
70	Produits de services	80 000,00€	75 139,58€
73	Impôts & Taxes	4 790 214,00€	4 852 092,08€
74	Dotations & Participations	1 460 389,00€	1 500 784,76€
75	Autres produits Gestion Communale	16 600,00€	17 055,19€
76	Produits financiers	0	0
77	Autres produits	5 000,00€	3 366,68€
		6 998 229,29€	7 093 464,58€

➤➤➤ Dépenses d'Investissement 2021

En 2020, les dépenses suivantes ont été comptabilisées (liste non exhaustive) :

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021 Hors Restes à Réaliser	
Fonds de concours SRDEII	73 845 €
Participation déploiement plan Haut Méga	26 876 €
Matériel et équipements divers	6 322 €
Multi accueil Sadirac	3 145 €
Multi accueil Baron	6 568 €
Multi accueil Madirac	7 632 €
PLUi	57 551 €
OPAH	6 189 €
Plaine de football intercommunale	26 428 €
Centre socioculturel intercommunal	15 255 €
TOTAL	260 433 €

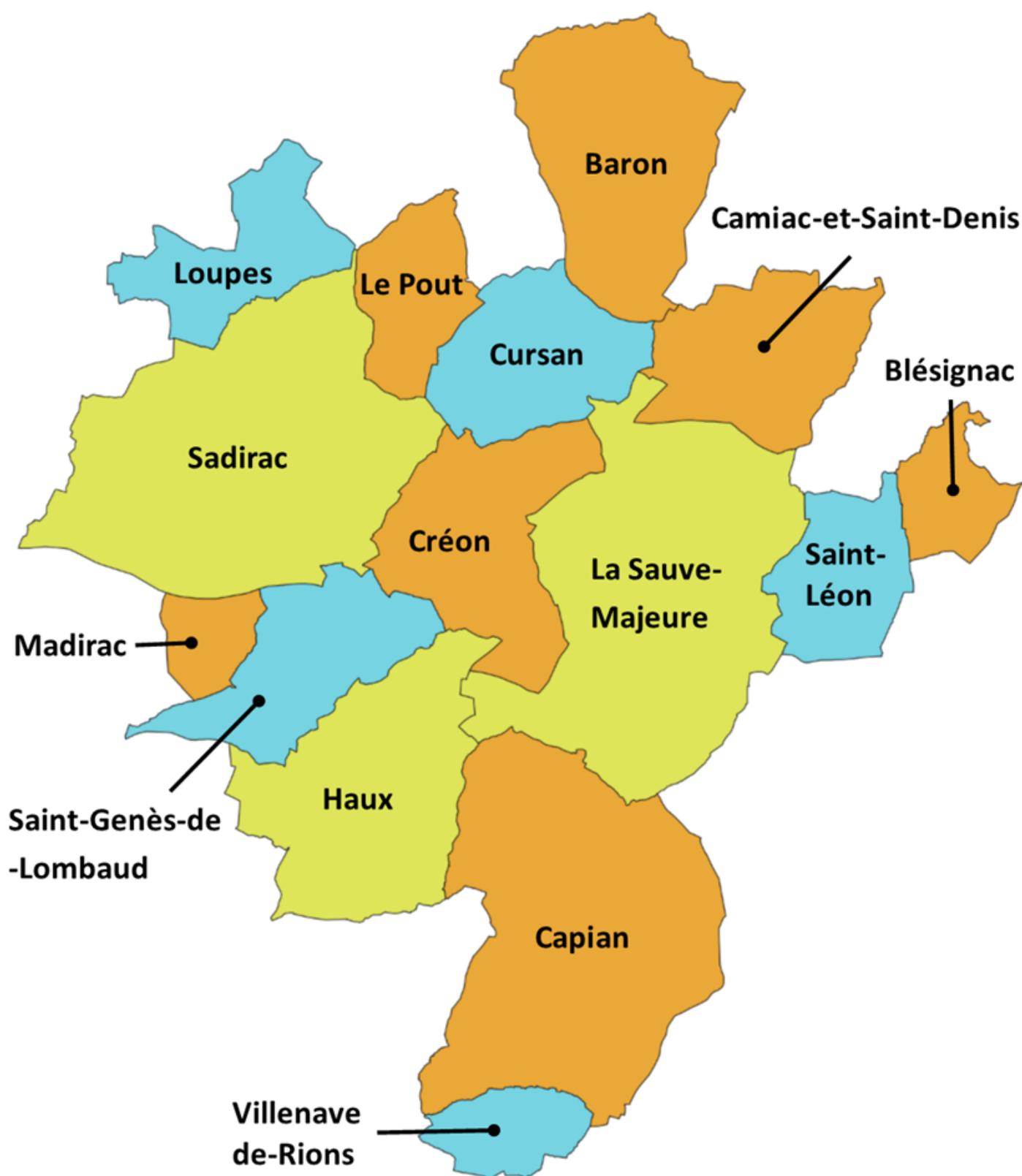


Conformément aux conclusions de la Commission Finances-Fiscalité et du Bureau Communautaire, il a été voté une augmentation de 1% pour le Foncier Bâti et le Foncier non Bâti pour l'année 2021.

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
TH	4,76%	4,76%	4,99%	4,99%	4,99%	4,99%
TFB	5,05%	5,05%	5,30%	5,30%	5,30%	5,35%
TFNB	13,72%	13,72%	14,39%	14,39%	14,39%	14,53%
TP	-	-	-	-	-	-
CFE	28,78%	28,78%	28,78%	28,78%	28,78%	28,78%
	Produit 2016	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Produit 2020	Produit 2021
TH	806 296,00 €	801 822.00 €	859 827 €	904 138 €	937 721 €	927 185 €
TFB	545 400,00 €	570 448.00 €	616 708 €	644 692 €	668 330 €	725 995 €
TFNB	57 597,00 €	71 221.00 €	74 871 €	76 209 €	76 325 €	78 883 €
TP	-	-				
CFE	427 354,00 €	467 422.00 €	473 720 €	438 195 €	451 332 €	449 256 €
Total PRODUIT /an	1 836 647 €	1 910 913 €	2 025 126 €	2 063 234 €	2 133 708 €	2 653 171 €



PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Une Communauté de Communes

Au sens de la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999, une Communauté de Communes a pour objet « d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ». Elle doit regrouper plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

La Communauté de Communes du Créonnais (CCC)

La géographie et la démographie

La Communauté de Communes du Créonnais créée en 2001, est constituée de 15 communes au 1er janvier 2021 regroupant 17 803 habitants sur un territoire d'environ 117.90 km².

Les instances décisionnelles : le Bureau Communautaire et le Conseil Communautaire (C5)

Les décisions importantes de la Communauté de Communes du Créonnais sont prises

- par le Conseil Communautaire composé de 39 délégués élus par les conseils municipaux.
- sur les propositions et réflexions du Bureau Communautaire composé de 20 membres (dont 8 Vice- Présidents).

Des commissions de travail liées aux compétences sont chargées d'établir des propositions.

Le réseau d'agents au service du territoire et de sa population

- Agents de la CCC au 31 décembre 2020 : 6 agents titulaires à temps complet, 1 agent non titulaire à temps complet, 2 agents non titulaires à temps non complet et 1 agent technique non titulaire à temps non complet.
- au sein des associations mandataires : 70 personnes salariées environ.

ORGANIGRAMME



**Président
Alain Zabulon**

**Conseil
Communautaire**

**Vice-Présidents
Bureau
communautaire**

**Directrice
générale des
services**

**Comptabilité
Suivi
administratif**

Urbanisme

**Développement
économique**

**Infrastructures
Bâtiments
communautaires**

Communication

**Enfance
et Jeunesse**

**Pôle social
CIAS**

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Communes	Conseillers Communautaires	Communes	Conseillers Communautaires
BARON	LE BLOND DU PLOUY Emmanuel	LA SAUVE MAJEURE	BOIZARD Alain
	SORIN Sophie		SOLAIRE Marie-Christine
	RIBEYROL Olivier		DUVIGNAC Floriane
BLESIGNAC	THILLET Jean François	LE POUT	JOYEUX Jean-Luc
CAMIAc-ET-SAINT-DENIS	TITÉ William		CHETRIT Ramona
CAPIAN	LATASTE Frédéric		LOUPES
	LUQUE Franck	TEYCHENEY Agnès	
CRÉON	GACHET Pierre	MADIRAC	PAGÈS Bernard
	FELD Mathilde	SADIRAC	GOMEZ Patrick
	SANCHIS Stéphane		MOURGUES Clara
	IDAR Fabienne		AUDUREAU Benjamin
	ROQUE Manuel		MÉTIVIER Estelle
	BERNARD Josette		LE BARS Patrick
	ZABULON Alain		CHIRON-CHARRIER Marie-Antoinette
	CHAIGNE Yann		ANTON Cédric
	MARIN Lydie		COLLIARD Amanda
CURSAN	CAURRAZE Ludovic		SAINT GENES DE LOMBAUD
	FRÉDÉRIC Paul	SAINT LEON	TARBES Nicolas
HAUX	BARTHET-BARATEIG Romain	VILLENAVE DE RIONS	SUBERVIE Jean-Marc
	GIRAUD Christian		

SUPPLEANTS

BLESIGNAC	BENEYTOU Virginie
CAMIAc-ET-SAINT-DENIS	CADILLON Jean Paul
MADIRAC	BONNET Catherine
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	GEVERS Anthony
SAINT-LEON	DUBOS Nadine
VILLENAVE-DE-RIONS	RIVault Joelle



MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. Alain ZABULON Président de la Communauté de Communes / Adjoint au Maire de Créon

M. Bernard PAGES Vice-Président en charge du développement économique, du tourisme et des finances / Maire de Madirac

M. Nicolas TARBES Vice-Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information, de la communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation / Maire de Saint-Léon

M. Frédéric LATASTE Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement et déchets) / Maire de Capian

Mme Sophie RENAUD Vice-Présidente en charge de l'action sociale et de la solidarité territoriale / Adjointe au Maire de Baron

M. Benjamin AUDUREAU Vice-Président en charge de la petite-enfance et de l'enfance / Conseiller à la Mairie de Sadirac

Mme Marie-Christine SOLAIRE Vice-Présidente en charge de la jeunesse, du sport, de la culture et de la vie associative / Adjoint au Maire de La Sauve-Majeure

M. Ludovic CAURRAZE Conseiller délégué aux finances, à l'habitat et au logement / Maire de Cursan

M. Romain BARTHET-BARATEIG Conseiller délégué à la communication / Maire de Haux

M. Jean Marc SUBERVIE Conseiller délégué aux bâtiments communautaires / Maire de VILLENAVE DE RIONS

M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY Maire de Baron

M. Jean-François THILLET Maire de Blésignac

M. William André TITE Maire de Camiac-et-Saint-Denis

M. Pierre GACHET Maire de Créon

M. Alain BOIZARD Maire de La Sauve Majeure

M. Jean-Luc JOYEUX Maire de Le Pout

Mme Véronique LESVIGNES Maire de Loupes

M. Patrick GOMEZ Maire de Sadirac

Mme Maryvonne LAFON Maire de Saint-Genès-de-Lombaud

LES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS

Ils ont été adoptés le 17 septembre 2019 et révisés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019.

ARTICLE 1

La Communauté de Communes du Créonnais regroupe les communes de Baron, Blésignac, Camiac-et-Saint Denis, Capian, Créon, Cursan, Haux, La Sauve-Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lomnaud, Saint-Léon, Villenave-de-Rions.

ARTICLE 2

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au 39 Boulevard Victor Hugo 33670 CREON

ARTICLE 3

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4

Le Conseil Communautaire sera composé conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT et suivants.

ARTICLE 5

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (article L.2121-1 du Code général des collectivités territoriales). Les conseillers communautaires des communes de 1 000 habitants et plus sont élus au suffrage universel direct avec scrutin de liste à deux tours.

En cas d'empêchement temporaire des conseillers communautaires des communes disposant d'au moins deux conseillers, ceux-ci peuvent donner pouvoir à tout autre conseiller communautaire. Conformément à l'article L. 5211-6 du CGCT, seules les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant, le conseiller suppléant est appelé à siéger au Conseil Communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement de son titulaire.

ARTICLE 6

**Le Conseil Communautaire élit en son sein :
1 Président(e) et 6 Vice-Président(e)s**

ARTICLE 7

Il est créé un Bureau émanant du Conseil Communautaire qui sera composé conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT et suivants.

ARTICLE 8

Les compétences suivantes sont déléguées à la Communauté de Communes.

GROUPE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement pour les items suivants ;

Item 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Item 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Item 5° : La défense contre les inondations et contre la mer ;

Item 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

GROUPE DES COMPETENCES OPTIONNELLES

1° - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° –Action sociale d'intérêt communautaire.

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

GROUPE DES COMPETENCES FACULTATIVES

1° Gérer ou participer aux supports utiles à l'information de la population du territoire communautaire.

- La création ou la participation aux supports d'information dont l'accessibilité au grand public est avérée : journaux, magazines, bulletins, dépliants, sites Internet, radios associatives, télévisions locales, panneaux lumineux, supports liés à la téléphonie mobile.**
- La signalétique touristique et informative sur l'ensemble du territoire en conformité avec les schémas élaborés à l'échelle du PETR ou du département.**

2° Aménagement numérique du territoire

- La mise en œuvre de l'aménagement numérique du territoire**

3° Mettre en œuvre l'accueil, l'animation et la promotion touristique du territoire

4° Assurer ou participer à la construction des bâtiments destinés aux services du Trésor Public et aux centres de secours desservant le territoire communautaire :

- L'aménagement, la gestion et l'entretien du bâtiment hébergeant les services du Trésor Public à Créon.**
- Le centre de secours de Créon pour toutes les communes de la Communauté à l'exception de Blésignac et Saint Léon.**
 - Le centre de secours de Targon au titre de Blésignac et Saint Léon.**
 - Le Centre de secours de Béguey-Cadillac au titre de Villenave de Rions**

La Communauté dans le cadre des dispositions prises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 33) participera aux investissements destinés à la restructuration ou à l'agrandissement de ces centres de secours au prorata de la population de son territoire qu'ils desservent.

5° Actions Culturelles et loisirs.

Au titre de ce bloc de compétences facultatives, la Communauté des Communes du Créonnais développera les axes suivants :

a –soutien par des subventions de fonctionnement accordées aux associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire dressera chaque année civile la liste des associations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention à savoir les associations culturelles ou de loisirs dont l'activité est exclusive sur le territoire communautaire et dont les actions s'adressent prioritairement aux jeunes de ce territoire. Elles devront s'engager en contre partie à appliquer une tarification réduite spécifique à leurs adhérents ayant un domicile sur le territoire communautaire.

b –En matière de développement et d'aménagement culturel et de loisirs

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements Culturels et de loisirs d'intérêt communautaire.

Sont définis comme étant d'intérêt communautaire :

- Tout équipement nouveau nécessaire à une discipline culturelle et de loisirs dont les utilisateurs sont équitablement implantés dans au moins les 2/3 des communes de la CCC

- Toute animation dont les participants sont équitablement implantés dans au moins les 2/3 des communes de la CCC

- Les actions de sensibilisation et d'éducation culturelle et de loisirs par la mise en réseau des activités et équipements communaux en la matière

c- soutien financier aux manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire.

Les manifestations culturelles, de loisirs qui mettent en évidence l'identité du territoire communautaire et en valorisent l'image.

d - gestion du réseau de Lecture Publique en participant à l'animation et à l'action culturelle liée au livre

Les investissements permettant la mise en réseau des lieux publics du territoire et du département pour favoriser l'accès au livre

Les soutiens des manifestations, d'animations des lieux d'accès à la lecture sur le territoire

e –Participation à la gestion des lieux de mémoire et du patrimoine du territoire.

La participation financière de la Communauté en faveur de la création de lieux porteurs de la mémoire et du patrimoine situés sur le territoire communautaire

ARTICLE 9

Les recettes de la Communauté de Communes comprennent (article L 5214.23) :

1. Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 quinquies C ou, le cas échéant, à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté de Communes

3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.

4. Les subventions ou dotations de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes et toutes autres aides publiques.

5. Le produit des dons et legs.

6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.

7. Le produit des emprunts.

8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L.2333-64, lorsque la Communauté est compétente pour l'organisation des transports urbains (C : communes, Art. L 258.2)

ARTICLE 10

Les fonctions de Receveur de la Communauté de Communes sont exercées par Monsieur le Comptable du Trésor Public de Créon.

ARTICLE 11 : missions et prestations de services

Conformément à l'article L 5214.16.1 du CGCT la CCC et les communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

La CCC peut conclure des conventions avec d'autres communes qui n'adhèrent pas à l'EPCI mais également avec d'autres établissements publics.

ARTICLE 12 : adhésion de la CCC à un syndicat

Conformément aux dispositions de l'article L 5214.27 du CGCT il est établi que la CCC pourra adhérer aux syndicats mixtes sur décision du Conseil Communautaire à la majorité simple.

L'intérêt communautaire est défini dans l'annexe aux statuts de la CCC.